

RE PUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur, Fraternité, Justice

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Parc National d'Awleigatt(PNA)

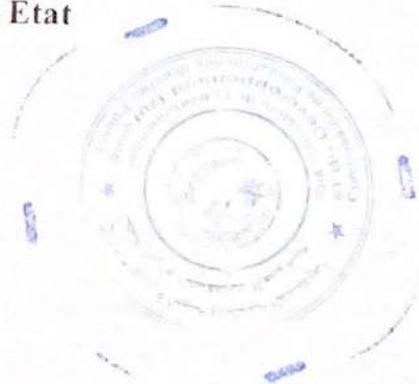
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

DAON N°01/PNA /CPMP/MEDD/2023

Pour

**L'acquisition d'aliments des animaux sauvages se trouvant
au site du Parc National d'Awleigatt(PNA)**

Financement : Budget Etat



Janvier 2023

Dossier d'Appel d'Offres pour la passation des marchés de fournitures et services connexes

Sommaire

Ce dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de fournitures et de services connexes est composé de huit sections :

PREMIÈRE PARTIE - PROCÉDURE DE L'APPEL D'OFFRES

Section 0. Modèle : Avis d'appel d'offres (AAO)

Cette section contient un modèle d'avis d'appel d'offres ; celui-ci doit être utilisé dans le cadre d'un appel d'offres ouvert et doit contenir les informations nécessaires pour qu'un candidat potentiel puisse prendre la décision de participer (examiner et/ou acquérir) à l'Appel d'Offres ; en cas de contradiction entre l'AAO et une autre partie du DAO, cette dernière fera foi.

Section I. Instructions aux candidats (IC)

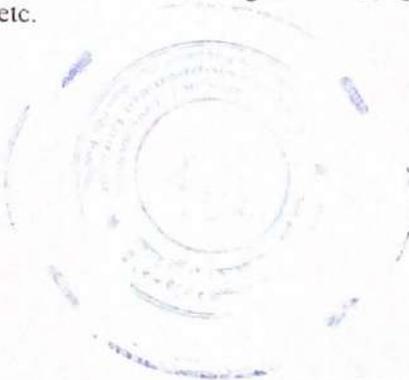
Cette section fournit aux candidats les informations utiles pour préparer leurs soumissions ; elle comporte aussi des renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis et l'évaluation des offres ainsi que sur la procédure d'attribution du marché ; **les dispositions figurant dans cette Section I ne doivent pas être modifiées.**

Section II. Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)

Cette section énonce les dispositions propres à chaque passation de marché, destinées à compléter, préciser ou exceptionnellement modifier les informations ou conditions figurant à la Section I, Instructions aux candidats. **Bien noter que les données du RPAO priment sur celles des IC.**

Section III. Formulaires de soumission

Cette Section contient les cadres et formulaires à utiliser par les soumissionnaires pour présenter leurs offres : (i) la lettre de soumission de l'offre, (ii) les bordereaux de prix, (iii) la garantie de soumission, (iv) l'autorisation du fabricant, etc.



DEUXIÈME PARTIE - CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT DES FOURNITURES

Section IV. Bordereau des quantités, Spécifications techniques, Calendrier de livraisons, Inspections et Essais.

Cette section décrit les Fournitures et Services connexes devant être Fournis. Elle comprend :

- la liste des Fournitures
- leurs spécifications techniques
- les Services connexes, le cas échéant
- le calendrier de livraison et d'achèvement
- les Inspections et Essais relatifs à ces fournitures.

TROISIÈME PARTIE- MODELE DEMARCHE

Section V. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Cette Section contient les dispositions générales applicables à tous les marchés. **La formulation des clauses de la présente Section ne doit pas être modifiée.**

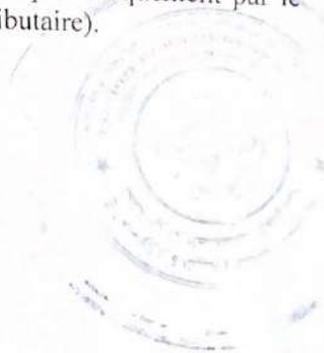
Section VI. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Cette Section énonce les clauses propres à chaque marché ; les clauses de cette section complètent, précisent ou exceptionnellement modifient la Section V, Cahier des clauses administratives générales ; **Bien noter que les données du CCAP priment sur celles du CCAG.**

Section VII. Formulaire du Marché

Cette section contient le modèle d'Acte d'Engagement qui, une fois rempli, incorpore toutes corrections ou modifications de l'offre acceptées en rapport avec les modifications permises par les Instructions aux candidats, le cahier des Clauses administratives générales et le cahier des Clauses administratives particulières.

Les formulaires de **garantie de bonne exécution et de garantie de remboursement d'avance**, le cas échéant, seront remplis uniquement par le Candidat retenu après l'attribution du Marché (l'Attributaire).



**PREMIÈRE PARTIE –
Procédure de l'Appel d'Offres**

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Parc National d'Awleigatt
Avis d'Appel d'Offres National
AAON N°01/PNA /CPMP/MEDD/2023

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics publié sur le site de l'ARMP.
 2. Le Parc National d'Awleigatt (PNA) a obtenu dans le cadre de son budget 2023 des fonds, afin de financer son plan d'action et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de l'acquisition d'aliments des animaux sauvages se trouvant au site du Parc.
 3. Le Parc National d'Awleigatt (PNA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture demandée, conformément aux spécifications contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.
 4. La passation du présent Marché de fourniture sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.
 5. Les candidats peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : **Le Parc National d'Awleigatt (PNA), BP : 5451
Tél : 45 25 54 66, Nouakchott- Mauritanie.**
 6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement et/ou obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse du **Siège du Parc National d'Awleigatt (PNA), BP : 5451 Tél : 45 25 54 66, Rue Moctar Daddah – Tevragh Zeina-Nouakchott- Mauritanie, contre le paiement de Sept mille Ouguiya (7 000 MRU) non remboursable versé exclusivement au Trésor Public.**
 7. Les exigences en matière de qualifications des candidats sont.
Capacité Financière
Avoir réalisé un chiffre d'Affaires Annuel moyen certifié par expert-comptable supérieur ou égal à **17 000 000 MRU** pour les trois dernières années (2020, 2021 et 2022).
Fournir une attestation bancaire prouvant la capacité d'autofinancement à hauteur de **6 000 000 MRU.**
Capacité Technique :
Le Candidat doit prouver documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :
 - Avoir exécuté au moins un marché similaire durant les trois (03) dernières années
- Pour les exigences de qualification pour les groupements : voir la clause IC 5.5 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **d'un montant de : 150 000 MRU**

Ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

9. Les offres doivent être remises au plus tard le **Mardi 28 Février 2023 à 12 H 00 TU** à l'adresse suivante : **la CPMP/MEDD BP 70 Tél 222 45 24 31 39, KSAR Nouakchott – Mauritanie.**
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **Mardi 28 Février 2023 à 12 H 00 TU** à l'adresse ci-dessus indiquée de **la CPMP/MEDD.**
11. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)
12. Le délai de livraison est de 30 jours.
13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
14. Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés sur les sites de l'ARMP et le PNA.

**Le Directeur
Sid Ahmed Babe**

